



## 2<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL

Vancouver, du 21 au 25 juin 2010

---

### RÉSOLUTION

#### UNE VIE DÉCENTE POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

1. Le Congrès réaffirme la nécessité de garantir le respect des droits fondamentaux des jeunes travailleurs. Leur éducation, leur emploi et leur bien-être en général doivent être placés au cœur des politiques syndicales visant à contrer les répercussions négatives de la crise économique mondiale. Les jeunes, hommes et femmes, représentent non seulement l'avenir du mouvement syndical et de la société, mais ils en constituent aussi le présent. Sans une jeunesse engagée, éduquée et impliquée, il ne sera pas possible de parvenir à un nouveau type de mondialisation durable et équitable, qui place au premier plan les personnes, les emplois et des moyens de subsistance décents.

2. Les jeunes sont parmi les plus durement frappés par la crise mondiale, qui a renforcé de nouveaux obstacles entravant lourdement leur accès à un travail décent. Si l'on ne trouve pas de solutions viables à court terme, le développement personnel et les perspectives d'emploi pour des millions de jeunes se verront menacés; l'on court le risque d'une génération perdue. Les jeunes ont presque trois fois plus de probabilités de se trouver au chômage que les travailleurs plus âgés, dont les jeunes femmes sont les plus touchées, et représentent déjà près de 40 % des chômeurs à l'échelon mondial. Entre 1997 et 2007, le nombre de jeunes au chômage est passé de 63 à 71 millions et continue d'augmenter à un rythme spectaculaire. Les jeunes travailleurs/euses sont non seulement plus souvent sans emploi que les travailleurs adultes, mais occupent

aussi plus souvent des emplois précaires, informels et temporaires, avec des salaires bas et moins de sécurité sociale, qui ne reconnaissent généralement pas leur degré de formation. De plus, ils sont souvent confrontés à des disparités de traitement, ce qui introduit un clivage dans les conditions de travail entre la réalité des plus jeunes et des plus anciens.

3. Le Congrès souligne que le manque de possibilités de trouver un travail décent au début de la vie active risque de compromettre de manière permanente les perspectives d'emploi et d'avenir, et que la situation déjà critique des jeunes travailleurs et travailleuses est particulièrement dramatique dans les pays en développement. Même au cours des périodes de croissance économique soutenue, la plupart des pays ne sont pas parvenus à créer suffisamment d'emplois décents et productifs pour les jeunes; il est manifeste que l'impact de la crise sur eux sera durable. La dure réalité vécue par des millions de jeunes est faite d'exclusion du système éducatif, d'autres services sociaux de base et de la vie professionnelle, entraînant une marginalisation sociale et la pauvreté, ainsi qu'une vulnérabilité accrue face au travail informel. Leur situation est l'expression la plus brutale du drame social engendré par la crise.

4. Le Congrès insiste sur la nécessité d'une politique ciblée et intégrée qui donne la priorité aux jeunes afin de contrer les plus extrêmes des répercussions sociales de la crise. Les jeunes ont besoin d'acquérir de l'expérience et de recevoir des formations, mais ils sont gravement affectés par l'absence de nouvelles opportunités d'emploi et par la pression exercée par les finances publiques détériorées sur l'emploi public, sur l'offre formative et la protection sociale. Il est urgent d'entreprendre des actions qui brisent le cercle vicieux de la pauvreté et du chômage des jeunes. Il est nécessaire d'aborder le déficit croissant de travail décent pour les jeunes en renforçant les systèmes publics nationaux de travail et en élaborant des programmes nationaux de travail décent pour

la jeunesse. Le Congrès soutient fermement l'accès équitable à une éducation adéquate afin de générer de meilleures issues sur le marché du travail, une plus grande parité hommes/femmes parmi les jeunes, et des politiques actives de l'emploi qui permettent d'améliorer les opportunités d'emploi pour les jeunes et leur passage de l'école au travail, notamment des mesures visant à accroître les revenus, à encourager la création d'emplois, à améliorer la qualité des emplois, à renforcer la négociation collective, à accroître la protection sociale et à promouvoir le développement durable. Le Congrès appelle les organisations syndicales à accentuer leur travail de sensibilisation pour obtenir des gouvernements des politiques incluant une claire orientation vers la formation professionnelle, essentielle pour garantir une pleine participation de tous les jeunes travailleurs au travail et à leur vie. Il appelle le Programme des Nations unies pour le développement et la Banque mondiale à privilégier la formation professionnelle destinée aux jeunes travailleurs, en orientant leurs financements vers des projets incluant les éléments de la formation professionnelle.

5. Le Congrès reconnaît que les jeunes sont essentiels à l'avenir du syndicalisme et à la force, à l'efficacité et à la légitimité des syndicats. Les jeunes ne rejettent pas le syndicalisme, ils s'identifient souvent très fortement à ses principes et à ses valeurs. Mais ils rencontrent trop souvent des difficultés à trouver leur place au sein des structures et des activités syndicales. Il est crucial que les syndicats répondent mieux dans leurs politiques et activités aux besoins et aux attentes des jeunes travailleurs et travailleuses, veillent à ce qu'ils se sentent accueillis et fassent tomber les obstacles qui empêchent leur pleine participation et que le syndicalisme fasse le premier pas en direction des jeunes en allant à leur rencontre.

6. Les jeunes arrivant sur le marché de l'emploi constituent la première génération de l'ère de l'internet. Le développement des technologies de l'information et l'évolution

des outils de communication au cours des 20 dernières années ont eu un impact retentissant sur la vie et les comportements des jeunes. Bien que de nombreux jeunes travailleurs dans les pays en développement n'aient pas accès aux technologies modernes, celles-ci offrent de nouvelles possibilités pour l'activité syndicale internationale et le Congrès demande à la CSI d'utiliser pleinement le potentiel créatif des jeunes à cet égard.

7. Le Congrès exprime son soutien aux programmes d'éducation pour tous et d'alphabétisation des jeunes, et en particulier des jeunes filles qui sont les plus touchées par l'analphabétisme dans le monde.

8. Le Congrès reconnaît et soutient le rôle du Comité de la jeunesse de la CSI en tant qu'initiateur et acteur de politiques et d'actions qui promeuvent l'identification et la participation active des jeunes dans l'internationalisme syndical. Le Comité a notamment un potentiel et une valeur particulière dans le cadre des campagnes syndicales internationales, de la mobilisation et de la communication; il convient que le Comité continue de faciliter les échanges d'information et d'expériences.

#### **Programme d'action de la CSI**

9. Le Congrès engage la CSI et ses organisations régionales, agissant de concert avec ses partenaires du groupement Global Unions et ses organisations affiliées, à:

- (a) œuvrer à la promotion d'une politique ciblée et intégrée à l'intention des jeunes dans tous les domaines abordés par la présente résolution;
- (b) soutenir les activités du Comité de la jeunesse de la CSI et à promouvoir les activités des affiliées à l'intention des jeunes;
- (c) encourager une plus grande participation des jeunes aux structures et aux activités de la CSI;

- (d) encourager les organisations affiliées à garantir une représentation adéquate et spécifique des jeunes au sein de leurs structures, à créer des structures officielles pour la jeunesse, à aborder les questions qui touchent les jeunes dans leur programme politique et à augmenter les ressources destinées aux activités des jeunes;
- (e) soutenir et encourager les échanges d'information et d'expériences sur le travail syndical à l'intention des jeunes, par le biais du blog jeunesse de la CSI et d'autres supports technologiques de communication;
- (f) renforcer et soutenir le rôle des jeunes travailleurs et travailleuses au sein des syndicats par le biais de campagnes syndicales internationales et de mobilisations aux échelons mondial, régional, sous-régional et national;
- (g) réduire la distance en matière de communication entre les jeunes et les syndicats en l'adaptant aux nouvelles voies de communication, en mettant au point de nouveaux médias et d'autres applications de technologie moderne qui auront un écho auprès des jeunes, et en présentant la CSI et ses organisations affiliées de manière plus attirante pour la jeunesse, tout en aidant le nombre élevé de jeunes travailleurs qui ont un accès restreint ou qui n'ont pas d'accès aux technologies modernes;
- (h) oeuvrer pour garantir que les syndicats abordent des questions qui touchent les jeunes travailleurs/euses afin d'obtenir leur participation active et leur identification avec les objectifs du mouvement syndical;
- (i) entreprendre des activités de campagne et de communication afin d'attirer l'attention sur la nécessité d'améliorer la grave situation des conditions de travail et de l'emploi parmi les jeunes;

- (j) développer la capacité des syndicats à garantir que les jeunes travailleurs/euses soient conscients des alternatives au modèle actuel failli du fondamentalisme du marché et de la nécessité de proposer des voies de développement alternatives;
- (k) promouvoir une collaboration étroite avec les Fédérations syndicales internationales autour des questions relatives aux jeunes;
- (l) conserver et développer des partenariats avec des institutions de formation appropriées, des organismes intergouvernementaux et d'autres institutions à tous les niveaux qui traitent les questions liées aux jeunes;
- (m) développer des programmes spéciaux et ciblés visant à attirer les jeunes, notamment à travers les programmes scolaires, le sport et l'art;
- (n) promouvoir des campagnes de suivi syndical durant la transition du système éducatif au travail, notamment la participation syndicale à des activités éducatives durant la dernière période scolaire, ainsi que d'autres campagnes de contrôle de l'étape initiale de l'emploi destinées à garantir la plénitude des droits aux jeunes et à faire face aux relations de travail abusives.